

<https://www.maisondesprovinces.fr/spip.php?article345>



Le Gois

- Les Provinces - Poitou -



Date de mise en ligne : jeudi 31 mai 2018

Tous droits réservésMaison des Provinces - Tous droits réservés

Le passage du Gois est une chaussée submersible située dans la baie de Bourgneuf, qui relie l'île de Noirmoutier au continent. Le passage n'est praticable en voiture, à bicyclette ou à pied qu'à marée basse car il est recouvert à marée haute.

Il existe d'autres sites de ce type, mais le caractère unique du Gois est son exceptionnelle longueur : 4,125 kilomètres. Depuis 1971, le pont de Noirmoutier, reliant l'île au continent, est une alternative au Gois.



Cette curiosité quasiment unique au monde existe depuis l'effondrement du plateau ayant donné naissance à la baie de Bourgneuf au début de l'ère quaternaire. Ces fonds sableux se sont continuellement déplacés avant de devenir franchissables à pied au XVIIIe siècle et se fixer au XIXe siècle à l'emplacement actuel.

On fait référence à ce passage depuis bien plus longtemps, alors que Noirmoutier s'appelait l'île d'Her. Les marins le nomment le Pé, mot emprunté au latin podium, hauteur, parce qu'il constitue un véritable haut-fond. Le Gois est pratiqué surtout par les passages « de pied » et les animaux depuis le XVIIIe siècle et est à l'époque beaucoup plus long car les anciennes digues sont plus loin de la côte. C'est en 1701 que ce passage reliant le continent à l'île est pour la première fois mentionné sur une carte géographique.

Les 18 premières balises de bois jalonnant le trajet sont posées en 1786 mais l'hiver très rigoureux de 1788 provoque la formation de glaces qui les emportent. Vers 1840, une ligne régulière est assurée par une voiture à cheval.

Face au nombre croissant d'accidents, le Gois est stabilisé afin d'empêcher les bancs de sable de se déplacer. Pour résister aux assauts des vagues et des marées, il est à plusieurs reprises surhaussé, empierré.

Il est balisé (balises jalons plantées tous les cent mètres) et macadamisé en 1924. En 1930, l'ingénieur Louis Brien fait élever trois balises à hunes et six balises dites « mâts de perroquets » (tous les cinq cent mètres) en charpente de bois et avec des échelons et des garde-corps métalliques fixés sur des socles de maçonnerie talutés, qui offrent une sécurité relative, aux piétons comme aux automobilistes surpris par la marée.

Aujourd'hui, ces neuf balises-refuges et des balises à cages éclairées brillent durant la nuit à chaque kilomètre, et jalonnent le Gois permettant aux personnes surprises de se repérer et de se réfugier. Malgré de très nombreux

panneaux indiquant les horaires de marée, il y a chaque année des incidents, mais très rarement mortels.

La traversée représente certains risques si le voyageur ne respecte pas les horaires des marées de basses eaux. Il est convenu que l'on peut passer par beau temps et fort coefficient de 1 h 30 avant et après basse mer. À partir de 1830, les marées sont affichées près du passage. Le brouillard peut devenir très dangereux, surtout pour les pêcheurs à pied qui perdent tout sens de l'orientation et peuvent se faire piéger par la marée montante.



<https://www.maisondesprovinces.fr/spip.php?article345&lang=fr>" title="" />